



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1994/379
4 avril 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL SUR LA SITUATION AU TADJIKISTAN

I. INTRODUCTION

1. Dans ma lettre du 16 décembre 1993 (S/26912), j'ai informé les membres du Conseil de sécurité de ma décision de désigner, en accord avec le Gouvernement tadjik et les autres intéressés, S. E. M. Ramiro Piriz-Ballon, Représentant permanent de l'Uruguay auprès de l'Organisation des Nations Unies, mon Envoyé spécial pour le Tadjikistan. Le mandat actuel de l'Envoyé spécial expire le 31 mars 1994.

2. Dans une lettre datée du 22 décembre 1993 (S/26913), le Président du Conseil de sécurité m'a informé que les membres du Conseil se félicitaient de ma décision, indiquant qu'ils attendaient avec intérêt de recevoir des informations sur la mission de M. Piriz-Ballon et sur toute recommandation que je pourrais souhaiter formuler dans ce contexte.

3. Dans l'exercice de son mandat, en janvier et février 1994, mon Envoyé spécial a effectué deux voyages au Tadjikistan; il s'est entretenu à Douchanbé avec le Président, le premier Vice-Président, le Premier Ministre, le Ministre des affaires étrangères et d'autres personnalités du Gouvernement. Il s'est également rendu à Khorog, la capitale régionale du Haut Badakhshan, où il a rencontré divers groupes, notamment les chefs militaires des principaux groupes d'opposition au gouvernement central. Il s'est rendu à Khojand, la capitale de la région de Leninabad, où il s'est entretenu avec les responsables régionaux. Pendant cette période, l'Envoyé spécial a également eu des entretiens avec les ministres des affaires étrangères et d'autres hautes personnalités de la République islamique d'Iran, de l'Ouzbékistan, du Pakistan et de la Fédération de Russie, dans les capitales de ces pays. Lors d'un séjour à Rome, il a eu des consultations avec des hauts fonctionnaires du Ministère italien des affaires étrangères sur la coordination des activités de l'Organisation des Nations Unies et de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) au Tadjikistan. À Genève, il s'est entretenu avec le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) sur les aspects politiques et humanitaires du problème des réfugiés tadjiks.

II. LA SITUATION AU TADJIKISTAN

4. La situation au Tadjikistan, surtout le long de sa frontière avec l'Afghanistan, demeure instable et explosive. Des groupes d'opposition armés traversent la frontière par infiltration et attaquent quotidiennement les forces gouvernementales, alors que l'opposition armée poursuit ses offensives à l'intérieur du pays. Avec l'arrivée du printemps, les combats risquent de s'intensifier encore.

5. L'instabilité et les combats qui se poursuivent dans l'Afghanistan voisin continuent d'avoir un effet négatif sur la situation au Tadjikistan. Ces conditions présentent un réel danger et risquent d'avoir des conséquences préjudiciables imprévisibles pour la paix et la sécurité dans toute la région.

6. On ne peut non plus manquer de redouter que les affrontements ne dégénèrent en conflit ethnique. On observe déjà de graves tensions dans la région Sud de Khatlon et un conflit entre Tadjiks et Ouzbeks en Afghanistan pourrait facilement s'étendre au Tadjikistan et à d'autres États d'Asie centrale.

7. La situation économique continue de se détériorer rapidement. Les transports sont paralysés par la grave pénurie de carburant, beaucoup d'entreprises industrielles ont fermé et la population souffre d'un manque de produits alimentaires. Il y a des coupures de courant et d'eau dans de nombreuses régions.

III. LE POINT DE VUE DU GOUVERNEMENT TADJIK

8. Au cours des entretiens qu'il a eus avec l'Envoyé spécial à Douchanbé, le Président du Tadjikistan a confirmé sans équivoque la décision de son gouvernement d'entamer dès que possible des négociations avec l'opposition tadjike sous les auspices de l'ONU, sans fixer de conditions préalables ni exclure les chefs de l'opposition. À cet égard, les dirigeants tadjiks ont souligné la nécessité d'avoir comme interlocuteurs "les chefs de l'opposition authentiques et influents" qui contrôlent les groupes militaires et ceux qui ont une véritable influence politique dans le pays.

9. En ce qui concerne le lieu des négociations, les autorités tadjikes ont proposé Moscou comme étant la ville la plus appropriée. Elles étaient toutefois opposées à la participation d'observateurs aux pourparlers, soulignant que leur présence, surtout au stade initial, risquait de compliquer le processus de négociation. En revanche, elles étaient favorables à l'idée proposée par des groupes et des personnalités de l'opposition au Haut-Badakhshan et à Moscou, selon laquelle la Fédération de Russie pourrait faire fonction de "facilitateur" dans les négociations.

10. Au cours des entretiens qu'ils ont eus avec l'Envoyé spécial, les représentants du Gouvernement tadjik ont exprimé l'espoir que les groupes d'opposition accepteraient un cessez-le-feu dans les zones frontalières et adopteraient une attitude modérée au début des négociations. De leur côté, ils ont donné l'assurance qu'ils feraient preuve de retenue et s'abstiendraient de toute action militaire non provoquée.

11. Les autorités tadjikes ont également informé mon Envoyé spécial que l'an dernier, 27 000 réfugiés avaient été rapatriés de la région de Mazar-e-Sharif, mais qu'il en restait encore plus de 50 000 en Afghanistan. Elles ont souligné que les efforts déployés pour engager le processus de négociation devaient s'accompagner d'une action concertée visant à mener à bien le rapatriement des réfugiés. À leur avis, on ne pouvait espérer de paix durable ni de réconciliation nationale au Tadjikistan sans résoudre le problème des réfugiés. À cet égard, les dirigeants tadjiks se sont félicités des efforts déployés par le HCR et ont insisté sur la nécessité de poursuivre les programmes de rapatriement.

IV. LE POINT DE VUE DE L'OPPOSITION TADJIKE

12. À Téhéran, Khorog et Moscou, mon Envoyé spécial a eu des entretiens avec les dirigeants des partis et mouvements d'opposition, y compris le Parti démocratique du Tadjikistan, le Parti du renouveau islamique, le Mouvement populaire "Rastokhez" (Renaissance) et le Comité de coordination des forces démocratiques tadjikes dans les pays membres de la Communauté d'États indépendants.

13. Mon Envoyé spécial a pu obtenir des dirigeants de l'opposition qu'ils acceptent d'engager des pourparlers avec le Gouvernement à une date rapprochée. Ils ont toutefois rejeté l'idée d'une réunion à Moscou, proposant à la place Téhéran ou Islamabad. Ils ont également proposé que les négociations soient organisées sous les auspices de l'ONU, avec la participation d'observateurs d'Afghanistan, de la République islamique d'Iran, du Pakistan, des pays d'Asie centrale et de la Fédération de Russie. Les dirigeants de l'opposition ont également dit qu'ils souhaitaient vivement avoir des entretiens préliminaires avec des représentants de la Fédération de Russie.

14. Les dirigeants de l'opposition ont exprimé l'espoir que le Gouvernement tadjik annoncerait une amnistie générale pour les prisonniers politiques avant l'ouverture des négociations. Pour leur part, les dirigeants du Parti démocratique et du Mouvement populaire "Rastokhez" ont renoncé à lancer des actes de terrorisme contre le Gouvernement tadjik et exprimé la conviction que le dialogue politique était le seul moyen de parvenir à une solution pacifique dans le pays.

15. Dans le Haut-Badakhshan, les interlocuteurs de l'Envoyé spécial se sont déclarés gravement préoccupés par les combats qui se poursuivent en Afghanistan, lesquels, à leur avis, risquent de s'étendre à leur propre région. Ils estimaient qu'un afflux de réfugiés en provenance d'Afghanistan aggraverait encore davantage la situation humanitaire déjà critique de la région. À ce sujet, ils ont souligné que l'établissement d'une paix durable au Tadjikistan serait considérablement facilité par des mesures parallèles visant à instaurer la paix en Afghanistan.

V. LE POINT DE VUE DES PAYS VOISINS ET AUTRES PAYS

16. Les interlocuteurs de l'Envoyé spécial en République islamique d'Iran, au Pakistan, dans la Fédération de Russie et en Ouzbékistan ont résolument appuyé les efforts déployés par l'ONU afin d'amener le plus rapidement possible les

/...

parties tadjikes à la table des négociations et, par le biais d'un dialogue politique, de parvenir à un accord de cessez-le-feu. Ils ont reconnu que les pourparlers inter-tadjiks devraient commencer sans fixer de conditions préalables ni sans exclure aucune contrepartie.

17. Plusieurs personnalités officielles de pays voisins du Tadjikistan ont exprimé leur préoccupation devant le risque d'une extension des combats tant à la frontière tadjiko-afghane qu'à l'intérieur même du pays. Elles estimaient qu'il restait peu de temps pour engager les dirigeants tadjiks exilés et le Gouvernement à déployer des efforts sérieux en vue d'une réconciliation.

18. Les représentants de la République islamique d'Iran, du Pakistan et de la Fédération de Russie ont proposé leurs capitales respectives comme lieu de réunion pour les pourparlers inter-tadjiks et déclaré qu'ils étaient prêts à les faciliter de toute manière que l'ONU jugera nécessaire.

VI. ÉVOLUTION RÉCENTE DE LA SITUATION ET OBSERVATIONS

19. Afin d'aider le Gouvernement tadjik et l'opposition à surmonter leurs divergences de vues sur les questions relatives au lieu de réunion et à la présence d'observateurs aux pourparlers, et d'accélérer le processus, le Gouvernement russe a accédé à la demande de l'opposition tadjike, acceptant de tenir des consultations officieuses avec elle avant le début du dialogue politique entre les parties tadjikes. Lors d'une visite à Téhéran, les 6 et 7 mars 1994, M. A. Adamishin, Envoyé spécial du Président B. Eltsine et Premier Vice-Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie, a obtenu l'accord des dirigeants de l'opposition tadjike qui ont accepté que les pourparlers se déroulent à Moscou. Sur la proposition des dirigeants de l'opposition, M. Adamishin a accepté qu'après les pourparlers de Moscou, les parties se réunissent à Téhéran et ensuite à Islamabad. Il a également été convenu que l'Afghanistan, la République islamique d'Iran, le Pakistan, la Fédération de Russie et les États d'Asie centrale assisteraient aux pourparlers en tant qu'observateurs.

20. Dans une lettre du 23 mars 1994, adressée à mon Envoyé spécial, le Président du Tadjikistan a accepté les modifications du cadre des négociations qui ont été convenues par M. Adamishin et les dirigeants de l'opposition tadjike à Téhéran, bien que la question du lieu de réunion pour les séries de négociation ultérieures puisse être soulevée à la première session. Le Président a déclaré que le Gouvernement tadjik était prêt à engager dès que possible à Moscou des négociations avec l'opposition.

21. Dans une lettre datée du 26 mars 1994, M. Turojanzodah, chef de la délégation de l'opposition tadjike aux pourparlers avec le Gouvernement et Vice-Président du parti du Renouveau islamique du Tadjikistan, a informé mon Envoyé spécial que la délégation de l'opposition tadjike était prête à engager dès que possible des pourparlers à Moscou sans condition préalable.

22. Compte tenu des faits nouveaux mentionnés ci-dessus, j'ai donné pour instructions à mon Envoyé spécial d'inviter les parties tadjikes à une première série de pourparlers à Moscou et d'informer les Gouvernements de l'Afghanistan, de la République islamique d'Iran, du Kazakhstan, du Kirghizistan, de

l'Ouzbékistan, du Pakistan et de la Fédération de Russie, lesquels participeraient aux pourparlers en tant qu'observateurs.

23. J'ai également décidé de proroger le mandat de mon Envoyé spécial qui arrive à expiration à la fin de mars 1994, pour une nouvelle période de trois mois, c'est-à-dire jusqu'à la fin de juin 1994. Je pense qu'il faudrait également proroger pour la même période le mandat d'un petit groupe de fonctionnaires des Nations Unies qui se trouve actuellement au Tadjikistan. Ces derniers fourniraient un appui fonctionnel et d'autres services essentiels pour les activités de l'Envoyé spécial.

24. On se souviendra que, dans ma lettre du 26 avril 1993, j'ai informé les membres du Conseil de sécurité que le mandat de mon Envoyé spécial comprenait trois aspects, à savoir :

a) Obtenir un accord de cessez-le-feu et formuler des recommandations sur les mécanismes internationaux de surveillance qu'il pourrait y avoir lieu de mettre en place;

b) Déterminer les positions de toutes les parties intéressées et s'entremettre auprès d'elles afin d'aider à engager le processus de négociation en vue d'un règlement politique;

c) S'assurer le concours des pays voisins et d'autres intéressés en vue d'atteindre les objectifs susvisés.

J'ai ajouté la disposition ci-après à ce mandat : "Sur la demande des parties intéressées, offrir ses bons offices lors des négociations politiques sur la réconciliation nationale."

25. Il faut se féliciter que les parties tadjikes aient accepté d'engager un dialogue politique sur la réconciliation nationale. Cette décision donne au peuple tadjik la possibilité de clore un chapitre tragique de son histoire et de mettre un terme aux souffrances et aux effusions de sang. Je serai prêt à recommander au Conseil de sécurité d'accéder à toute demande raisonnable que les parties pourraient présenter concernant la mise en place des mécanismes de contrôle internationaux qui pourraient être nécessaires.
